

CEVENNES RACE TRACK RALLY

3 Décembre 2022

2^{ème} Edition

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 603 en date du mercredi 7 septembre 2022.

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile **et se déroule conformément au règlement standard des courses de cotes reprenant les prérogatives d'une épreuve de format régional au niveau des licences ou TP permettant l'accès à cette compétition. (Licence RCC ou TPMR) (à l'exception des voitures admises cf. art 4.1).**

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

**Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes –
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PAOLI Jacques	Licence n°2692
Commissaires Sportifs	M. PASCAL SOUBIELLE Jean François	Licence n°2806
	M. DESSENS Alain	Licence n°19459
Directeur de Course	M. HABOUZIT Marc	Licence n°7145
Directeurs de Course Adjoints	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°128356
	Mme ROL Evelyne	Licence n°40773
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M. RAYER Patrick (Resp. Parc)	Licence n°40676
	M. NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054
	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327
	M. FOURTET David	Licence n°18310
	M. MANGEMATIN Christian	Licence n° 6507
	M. BOUSQUET Sébastien	Licence n°243494
	Mme CHABAUD Claudine	Licence 156447
	M. MOLINES Michel	Licence n°9502
Médecin responsable	M. ROMIEU M.	Licence n°

Chargé de la mise en place des moyens	M. ROSSEL Frédéric	Licence n°3954
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. ROL Sébastien	Licence n°44492
	M. GISPER José	Licence n°3184
	Mme VIDAL Magali	Licence n°179595
Chargé de presse		
Chargé des Commissaires de route	M. CHANTAGREL Nathalie	Licence n°9549
Chronométrateurs		
	M. ALLE Jean Louis	Licence n°2267
Observateur	M.....	Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 23 novembre 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 30 novembre 2022 à 20H00.

Vérifications administratives le 2 décembre 2022 de 17H00 à 20H30 et le 3 décembre 2022 de 7H30 à 9H15

Vérifications techniques le 2 décembre 2022 de 17H15 à 20H45 et le 3 décembre 2022 de 7H45 à 9H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 3 décembre 2022 à 10H00.

Briefing des commissaires le 3 décembre 2022 à 9H00

Essais chronométrés le 3 décembre 2022 de 10H00 à 13H00.

Briefing des pilotes le 3 décembre 2022 à 9H45.

Reconnaissance

- Les reconnaissances du tracé seront limitées à 3 passages avec une voiture de série à allure modéré
- Vendredi 2 décembre de 17H00 à 21H00
- Samedi 3 décembre de 7H00 à 9H00

Essais

- 1^{ère} montée le 3 décembre 2022 à partir de 9H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première

Course

- 1^{ère} montée le 3 décembre 2022 à partir de 14H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première
- 3^{ème} montée, après 17H30, en nocturne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 2 décembre à 18 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 2 décembre 2022 de 17H00 à 20H30 et le 3 décembre 2022 de 7H30 à 9H15 dans le bâtiment du Pôle Mécanique, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Vérifications techniques le 2 décembre 2022 de 17H15 à 20H45 et le 3 décembre 2022 de 7H45 à 9H30 dans le bâtiment du Pôle Mécanique, Vallon de Fontanes, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage Sarrazin Motorsport - Pôle Mécanique d'Alès

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 3 décembre 2022 à 9H30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 2 décembre à partir 18 H00

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'accès au paddock à des structures de plus de 80 m2 de et tout événement dans les paddocks sera soumis à autorisation de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 St Martin de Valgalgues jusqu'au mercredi 23 novembre minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 420 €, réduits à 210 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 195€ pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 650 € réduits à 325 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des Rallyes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre des engagés est limité à 120 et les doubles montes sont acceptées

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule sur un parcours non permanent (type course de côte) tracé dans l'enceinte du Pôle Mécanique d'Alès Cévennes.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se rendront directement de leur parc d'assistance au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : avant le départ de la course

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du Pôle des Sports Mécaniques

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 heures, le 2 décembre 2022.

6.6P. PARC FERME FINAL

Les voitures seront en parc dans leurs paddocks.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- A la buvette mise en place par l’ASA ALES

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : PC Course Pôle Mécanique du 2 décembre 16H00 au 3 décembre 21H00.

Téléphone permanence n° 06 86 67 69 04

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CH d’Alès Téléphone n° 04 66 78 33 33

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à l’entrée de la Tour du Pôle Mécanique le 3 décembre 2022 à 9H45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule selon le format d’une course de côte.

2 x Séances d’essais chronométrés dont 1 obligatoire, 3 Montées de Course

La course se déroulera sur un parcours de 3,6 km à parcourir 1 fois. L’ordre et les horaires de départ de chaque groupe : ordre décroissant

Chaque voiture n’aura qu’une personne à bord.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout autre moyen de chauffe des pneumatiques est autorisé

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur le cumul des temps des courses. Les classements suivants seront établis : Général et Classes.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : coupes

La remise des prix aura lieu sur le Pôle mécanique pendant la durée du Parc Fermé les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdent leurs droits

La remise des prix se déroulera 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 14 postes intermédiaires

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre.

Nombre de commissaires lors de chaque manche : 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui